

Secteur : Services d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées

Sous-secteur :

Classification de l'industrie : CPC 940 Services d'assainissement et d'enlèvement des ordures, services de voirie et autres services de protection de l'environnement

Palier de gouvernement :

Mesures : *Decreto con Fuerza de Ley 382 del Ministerio de Obras Públicas, Diario Oficial, junio 21, 1989*

Description : L'installation, la construction et l'exploitation des ouvrages publics servant à l'alimentation en eau potable et à l'évacuation des eaux usées sont subordonnées à l'obtention d'une concession, laquelle est accordée par Décret suprême du *Ministerio de Obras Públicas* (ministère des Travaux publics) sur approbation préalable de la *Superintendencia de Servicios Sanitarios* (Surintendance des services sanitaires).